



PRIX SPÉCIAL
ANACEJ

un réseau national
d'acteurs et d'élus
enfance jeunesse

anacej

Ce dossier doit vous permettre de nous présenter une **action menée** en matière de **sécurité routière** que vous aurez réalisée en 2016 et avant le mois de juin 2017.

Nous serons très sensibles à vos explications ! Alors, joignez-nous tout ce qui vous semble important : vos comptes-rendus de réunions, des cartes, des dessins...

Attention : cette partie est à remplir par les jeunes conseillers qui doivent répondre aux questions posées. Les adultes ont le dernier paragraphe pour expliquer leur point de vue.

Dossier à retourner à l'association Prévention Routière avant le **30 JUIN 2017**.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner tous les renseignements complémentaires dont vous avez besoin. Pour cela, vous pouvez contacter :

L'association Prévention Routière
Tél. : 01 44 15 27 88
4, rue de Ventadour 75001 Paris
b.rossand@preventionroutiere.asso.fr



DOSSIER DE CANDIDATURE 2017



Conseil de la ville, du département ou de la région de :

Quel est le nom de votre conseil ?

Quel est le nombre de conseillers ?

Quel âge ont les élus du conseil ?

S'agit-il d'un conseil d'enfants ou d'un conseil de jeunes ?

Qui est le responsable de votre conseil ?

Adresse de la mairie, du Conseil général
ou du Conseil régional :

Code postal : _____

Tél : _____

E-mail : _____

Nom du maire ou du président : _____

Quel est le nom de votre action ?

 **association
PRÉVENTION
ROUTIÈRE**





PRIX SPÉCIAL
ANACEJ

un réseau national
d'acteurs et d'élus
enfance jeunesse

anacej

Date limite de remise
des dossiers :
30 JUIN 2017

→ COMMENT PARTICIPER ?

Le prix spécial « Conseils d'enfants et de jeunes » s'inscrit dans le cadre général des Écharpes d'Or de l'association Prévention Routière.

🕒 QUI PEUT CONCOURIR ?

Tous les **Conseils municipaux, départementaux** et **régionaux** d'enfants et de jeunes ayant mené pendant l'année 2016, jusqu'à juin 2017 des actions liées à la sécurité routière peuvent présenter un dossier au jury des Écharpes d'Or de l'association Prévention Routière.

🕒 QUELLES ACTIONS PEUVENT ÊTRE PRÉSENTÉES ?

Toutes les initiatives en matière de **prévention routière** prises par les Conseils d'enfants et de jeunes peuvent être présentées :

- actions pour assurer la sécurité des enfants sur le chemin et les abords des écoles (aménagement, patrouilleurs scolaires...);
- opérations de sensibilisation du public (enfants ou adultes);
- activité d'éducation routière à l'école ou hors de l'école;
- participation à des actions d'aménagement de l'infrastructure.

Cette liste n'est pas limitative. Beaucoup d'autres actions originales et expériences novatrices dans des domaines touchant à la sécurité routière et menées par les Conseils d'enfants et de jeunes, peuvent faire l'objet d'un dossier de candidature aux Écharpes d'Or.

🕒 COMMENT PRÉSENTER LE DOSSIER DE CANDIDATURE ?

Le dossier de candidature a été conçu pour faciliter le travail de rédaction et rendre homogène l'ensemble des dossiers. Les candidatures, pour être prises en compte, devront obligatoirement être présentées sur le dossier réservé à cet effet. Pour étayer et illustrer chaque dossier, il est recommandé de joindre **tous les documents utiles** : reportages photographiques ou vidéos, documents de promotion (dépliants, affichettes...), articles de presse, délibérations du Conseil municipal, du Conseil départemental, du Conseil régional, arrêtés du maire, etc.

🕒 QUAND ET À QUI RENVOYER LE DOSSIER DE CANDIDATURE ?

Le dossier de candidature devra parvenir à l'association Prévention Routière, « **Les Écharpes d'Or** », 4 rue de Ventadour, 75001 Paris, avant le **30 juin 2017**. Les dossiers seront ensuite transmis à l'ANACEJ.

🕒 QUI EXAMINERA LES DOSSIERS ?

Un **comité technique** composé de responsables de l'Anacej étudiera chacun des dossiers. Ce comité technique pourra demander un complément d'information si un dossier lui paraît incomplet ou insuffisamment renseigné.

Après étude, le comité technique transmettra ses propositions justifiées et argumentées au jury national des Écharpes d'Or, qui choisira le lauréat du **Prix spécial « Conseils d'enfants et de jeunes »**.

🕒 QUAND SERONT CONNUS LES RÉSULTATS ?

Au cours du **dernier trimestre 2017**, le lauréat du Prix spécial « Conseils d'enfants et de jeunes » recevra un trophée.



